

- ⊕ **Service de la tutelle :**  
 - Accompagnement des établissements sous tutelle diocésaine 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré (visite de tutelles)  
 - Accompagnement des chefs d'établissements (mission pastorale et ecclésial)  
 - Participation recrutement Chefs d'Établissement
- ⊕ **Études prospectives et gestion des structures et des moyens**
- ⊕ **Service communication :** au service de l'ensemble des structures de l'Enseignement Catholique  
 - Conseils en communication - Cohérence et circulation des informations  
 - Mise en œuvre des moyens de communication interne et externe
- ⊕ **Service pédagogique et éducatif :**  
 - Aide à l'animation pédagogique et accompagnement des projets d'établissements dans le cadre des C.L.É.  
 - Accompagnement des chefs d'établissement - Liens avec les partenaires institutionnels - Ouverture à l'international
- ⊕ **Service immobilier :**  
 - Coordination des dossiers investissements avec les différentes instances (UDOGECC - propriétaire - Ogec - Uradel)
- ⊕ **Représentation pour collèges et lycées :** Suivi des dossiers (actions péri-éducatives et culturelles avec les partenaires : conseil départemental, conseil régional, CCI, MEDEF, CPGME, rectorat, préfecture...)
- ⊕ **Service B.E.P. (Besoins Educatifs Particuliers)**
- ⊕ **Service TUIC (Technologies Usuelles de l'Information et de la Communication) :** Animation nouvelles technologies (école directe folios)
- ⊕ **Service Ressources Humaines externes :** suivi de la carrière des enseignants (nominations, mutations, arrêts, formations...)
- ⊕ **Service SAAR (Service d'Accueil et d'Aide au Recrutement) des enseignants :**  
 . Accueil, entretien, recrutement . Gestion des suppléances et des stagiaires
- ⊕ **Service administratif :**  
 - Gestion comptabilité : DDEC - Institut Supérieur Ozanam - Courant d'Art - FEDECAR - RENASUP44 et Pays de Loire - Fondéc (gestion des prêts et dons pour l'immobilier) - Campagne de dons (suivi et administration)  
 - Suivi administratif et statistique de l'ensemble des écoles (ouvertures, fermetures de classes), données régionales et nationales des effectifs - Gestion PPMS

22,17 €

Service de la Tutelle : Les Tutelles congréganistes et la Tutelle diocésaine ont décidé de prendre en compte **le coût spécifique de la Tutelle**, à partir de la rentrée 2010. Concrètement, la cotisation « Services Communs » des établissements sous Tutelle congréganiste est **diminuée de 5,05 € par élève en 2020-2021**. Pour les établissements sous Tutelle diocésaine, le coût de l'exercice de la Tutelle est intégré aux « Services Communs ».

⋮ **Service Psycho en relation avec le service B.E.P. (Besoins Educatifs Particuliers) :** 5,97 €

- ⊕ Diagnostic des difficultés et proposition de temps d'écoute pour des adolescents volontaires
- ⊕ Bilans psychologiques individuels pour les orientations spécialisées
- ⊕ Participation à des actions de prévention avec les organismes de santé, de justice et d'Éducation Nationale
- ⊕ Actions de prévention santé, soutien aux CESC (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté)
- ⊕ Intervention de crise
- ⊕ Intervention ASH (Adaptation Scolaire et Handicap)
- ⊕ SEGPA (Animation ASH - (accompagnement pédagogique – coordination des structures)
- ⊕ Conseil aux établissements en matière de protection de l'enfance

⊕ **Contribution à la mise en œuvre du statut unique du Chef d'Établissement**



⋮ **Service de pastorale**

- ⊕ Soutien des équipes pastorales des établissements
- ⊕ Formation pastorale et catéchétique des enseignants
- ⊕ Aide à l'animation pastorale et accompagnement des projets pastoraux dans le cadre des C.L.É.
- ⊕ Coordination des relations avec les instances diocésaines de catéchèse et pastorale

3,16 €

⋮ **Charges établissements**

**7,04 Euros**

- ⊕ Cotisations reversées aux instances nationales, régionales et diocésaines
- ⊕ Cotisation exceptionnelle unique Agence Excellence Pro

**1,48 Euros**

*Formation initiale et continue des enseignants*

- ⊕ Formation professionnalisante
- ⊕ Formation continue des enseignants
- ⊕ Accompagnement tuteur
- ⊕ Conseil en Formation
- ⊕ Subvention Institut (Formation initiale et continue)

8,52 €